

Eth Journal de Montesquiou

Bulletin Municipal de Montesquiou-Avantès Juin 2020 - n°25

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Le 15 mars 2020, une nouvelle équipe municipale a été élue pour gérer la commune, mais il a fallu attendre le 23 mai pour « installer » le conseil. Dans l'intervalle, les conseillers de 2014 ont été prorogés, même s'ils n'étaient pas en capacité de se réunir, confinement oblige. Les pouvoirs du maire ont été étendus, conformément aux ordonnances.

Nous ne savions pas que les élections municipales du 15 mars dernier représenteraient l'ultime occasion de rassemblement avant que nous ne soyons toutes et tous confinés chez nous. Malgré ces circonstances particulières, vous avez été nombreux à vous déplacer puisque 71% des avantésiens se sont exprimés.

Nous sommes 11 personnes à nous être présentées sur la même liste et nous avons toutes et tous été élus au premier tour.

7 hommes et 4 femmes, de 26 à 72 ans, plusieurs enfants du pays, d'autres arrivés récemment. Nous avons des activités professionnelles et profils divers, certains ont plus de 30 ans d'expérience, pour d'autres c'est la première année dans le conseil municipal. Toutes et tous ont la volonté de valoriser la commune et de rendre service à ses habitants.

Le samedi 23 mai, nous avons pu nous réunir lors d'un premier conseil municipal, en respectant les distances... Comme tout élu local, nous nous sommes engagés à « poursuivre le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel » et d'exercer nos fonctions avec « impartialité, diligence, probité et intégrité » (Extraits de la charte de l'élu local).

L'équipe a élu Jocelyne Fert comme maire, Guillaume Couzinet comme premier adjoint, Eric Martinez et Laurent Bonzom comme deuxième et troisième adjoints. Cette équipe est prête à faire de son mieux à Montesquiou Avantès. Merci d'avoir été aussi nombreux et nombreux à nous encourager.

EDITORIAL



Le conseil municipal élu le 15 mars, installé le 23 mai 2020, vous remercie de votre confiance et va s'efforcer de gérer au mieux la commune.

Nous venons de traverser une terrible épreuve, certes évoquée dans de nombreux livres de science-fiction, mais nous étions installés dans notre confort et notre illusion de toute puissance, alors, qui y aurait cru ? Nous avons oublié collectivement toutes les pandémies antérieures, même celle de la grippe « espagnole », pourtant responsable de 50 millions de morts dans le monde, il y a à peine plus de 100 ans.

Et pourtant un tout petit virus, microscopique, invisible, a mis à mal toutes nos organisations. Notre région a été épargnée, préservée. Mais de fait, elle reste fragile, la population n'étant pas immunisée. Alors il nous faut revoir nos principes, nos méthodes, et ce pour une durée que nous ne pouvons pas déterminer, en attendant le traitement ou le vaccin qui nous permettra de retrouver « la vie d'avant ». Si tant est que cela soit possible et souhaitable. Saurons-nous collectivement tirer les leçons de cette crise ? Rechercher l'autonomie ? Privilégier les circuits courts ? Laisser plus de place aux véritables priorités ?

Jocelyne FERT, maire



ETAT CIVIL :

Naissance de Mathias VANZO des Bouynéous le 31 décembre 2019.

Naissance de Marius STUBBS de Dougnac le 1 avril 2020.

Mariage d'André Rousselet de Mortarieu et de Chadia HAJJI, le 25 mai 2020.

Naissance d'André Rousselet de Mortarieu de la Quère le 18 juin 2020

Toutes nos félicitations aux nouveaux mariés et bienvenue aux nouveaux nés.

Décès d'Hubert PERREU le 14 mars 2020. Les obsèques d'Hubert Perreu n'ont pas pu se dérouler dans les conditions habituelles, du fait de la pandémie. Nous tenons à réaffirmer à la famille notre soutien.

BUDGET

La pandémie a largement retardé les opérations budgétaires. Le budget habituellement voté en avril, ne l'a été qu'en juin. Les opérations prévues ne pourront peut-être pas avoir lieu en 2020. Toutes les subventions ont cependant été demandées, (FDAL, DETR).

Le vote du budget est une entrée en matière concrète pour les nouveaux membres du conseil municipal dans la politique locale, l'argent étant un outil vital pour pouvoir agir. Comme pour chacun de nos foyers, l'objectif de la mairie est que l'ensemble des dépenses soit inférieur à l'ensemble des recettes. La première difficulté est d'apprendre à lire le compte administratif et le compte de gestion. Les élus expérimentés ont aidé les nouveaux à comprendre les chiffres, le vocabulaire et la logique de ces opérations. Tout ce travail a permis à l'équipe municipale de valider en conscience et de manière éclairée le budget de 2019 et le prévisionnel de 2020.

La mairie de Montesquieu Avantès a su conserver un résultat positif de ses comptes, peut-être en accord avec ce que Boris Vian disait il y a quelques années « l'argent ne fait pas le bonheur de ceux qui n'en n'ont pas ». Il faut faire preuve de ténacité et de patience pour aller chercher

des recettes auprès de différents organismes publics sous forme de subventions et faire des choix sensibles de dépenses entre « assez mais pas trop » qui ne conviennent pas toujours à tous. L'objectif est d'avoir assez d'argent en 2020 pour réaliser les dépenses d'investissement prévues (insonorisation et portes fenêtres de la salle des fêtes, enrochement route de Braydes, bâches à eau à Bourch et Péré, construction d'une piste forestière et d'une zone de débardage, installation d'un défibrillateur, de panneaux signalétiques, etc...) tout en maintenant les dépenses de fonctionnement (pour les frais des enfants scolarisés, l'entretien de la voirie, des bâtiments municipaux, les salaires, les subventions aux associations, etc...).

Globalement, la section de fonctionnement s'équilibre à 399 735.00€ et la section d'investissement à 201 928.00€. soit un budget total de 601 663.00€. L'exercice n'était pas facile mais il est réalisé : les budgets de la commune sont votés et l'équipe municipale est restée solidaire et cohérente.

LUTTE CONTRE LE COVID : DISTRIBUTION DE MASQUES



Pour encourager les pratiques de protection des individus, 500 masques grand public ont été distribués aux habitants, soit deux par personne. Un premier masque réutilisable, fabriqué par la société LC DESIGN à Auterive a été distribué gratuitement le 15 mai. Il a été financé par : l'Etat (50%), le département (30%), la communauté de communes (20%).

Un second masque gratuit, cofinancé par la commune et la communauté de communes a été distribué le 29 mai. Il a été fabriqué par DGE Production à VIGOLET AUZIL en Haute Garonne.

Merci à la communauté de communes d'avoir commandé rapidement des masques, ce qui nous a permis de les avoir à disposition peu après le

début du déconfinement. Et merci à tous ceux qui se sont déplacés pour venir les chercher.

Le port n'est pas recommandé pour les enfants de moins de 7 ans et il n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans, dans les transports en commun. Si le port du masque grand public n'est pas suffisant pour protéger un individu, le port généralisé protège toute la population. Si j'attrape ce virus, avec un peu de chance, je serai porteur sain, je n'aurai pas de symptôme, pas de maladie. Mais qu'en sera-t-il pour mon entourage, ma famille, mes amis, mes collègues ?

JE PORTE LE MASQUE DANS LES LIEUX PUBLICS, CAR LE VIRUS NE PASSERA PAS PAR MOI...

VOIRIE

En pleine crise pandémique, le dimanche 26 avril 2020, un arbre est tombé au bord du chemin de Braydes, entraînant avec lui un bon tiers de la route, et rendant la circulation dangereuse, difficile, voire impossible, compte tenu de l'étroitesse de la voie.

Le « trou » a été comblé par des graves de la carrière Malet, malgré la fermeture de celle-ci à cette période. Merci à Bernard Robert pour sa réactivité. Guillaume Couzinet a élargi la route à la pelle et à la pioche côté amont et compacté les graves au tracteur, côté aval.

Les travaux d'éparage et de point à temps seront confiés à la communauté de communes, et réalisés dans les meilleurs délais compte tenu des circonstances.

L'enrochement prévu un peu plus haut sur ce même chemin de Braydes, pour sécuriser le passage à l'ombre après la Souleilhe, sera réalisé dans le cadre d'une opération de voirie sous mandat, par la communauté de communes pour le compte de la commune.



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

BRUIT : QU'EN EST-IL EXACTEMENT DE LA RÉGLEMENTATION ?

Le bruit est régi par arrêté préfectoral. Pour l'Ariège, c'est l'arrêté SE/02/97, signé le 18 février 1997.

En voici quelques extraits.

« Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition, notamment .../... l'emploi d'appareils et dispositifs de diffusion sonore, .../... l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice. Des dérogations individuelles ou collectives pourront être accordées par les services préfectoraux ou municipaux telles que les manifestations commerciales ou fêtes. Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles.../... à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.



Article 4 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leur dépendance doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, appareils ménagers, ...

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils.../... tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent pas être effectués avant 9 heures ou après 20 heures.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.../... »

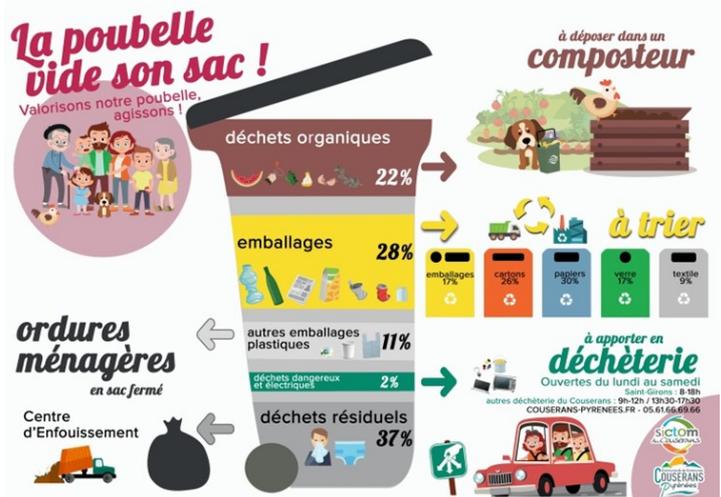
La version intégrale est disponible en mairie.

Au-delà du texte, assez peu restrictif, pensons à nos voisins lorsque nous sommes amenés à effectuer des activités bruyantes.

PRIX DE REVIENT DES ORDURES

Malgré la crise, le ramassage des ordures ménagères a eu lieu, pas forcément aux jours habituels, mais suffisamment régulièrement. Merci aux agents du SICTOM d'avoir assuré, malgré le sous-effectif. Certes il a fallu stocker les emballages, verres et autres papiers. Mais c'était un moindre mal. Beaucoup d'entre nous compostaient déjà leurs déchets verts. Ceux qui s'y sont mis doivent continuer, d'autant que le brûlage des déchets verts est interdit pour les particuliers et reste très limité pour les agriculteurs. (8 mois par an, demande à faire au moins un mois avant le brûlage). Et la législation évoluera sûrement, puisque dans le cadre de la PAC, tout brûlage va être interdit. Pour les particuliers, les composteurs sont toujours en vente à la déchetterie de Saint Girons. (Palétès) Les ordures ménagères sont enfouies à côté de St Gaudens (Liéoux). Leur collecte, transport et enfouissement correspond à 81.10€ par habitant. Il en est collecté 288kg par an pour chaque Couserannais.

Tout ce que nous pouvons recycler, les emballages, le verre, le papier, les cartons, n'est pas enfoui, et même si le recyclage a un coût, cela revient moins cher. Le verre collecté c'est 36 kg par habitant et par an, pour un coût de 2€ par habitant. Pour les autres recyclables, on est à 31kg par habitant pour 8.6€ par personne. Alors trions ! Les déchetteries, après avoir été totalement fermées, puis ouvertes sur rendez-vous, sont actuellement accessibles librement. En moyenne chaque Couserannais y dépose 198kg par an, dont l'éva-



luation revient à 35.60€. Il vaut donc mieux amener ses déchets encombrants à la déchetterie plutôt que de les mettre à la poubelle...

La participation des habitants aux frais est incluse dans la taxe foncière sous le vocable TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les ordures ménagères sont de la compétence de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Ces chiffres sont extraits du rapport 2018 du service des déchets, consultable sur le site couserans-pyrenees.fr.

FÊTES DE MONTESQUIEU-AVANTÈS

Fête ou pas fête ?

Nous sommes partagés et tiraillés entre l'idée de ne prendre aucun risque et l'envie de profiter du déconfinement et de " vivre comme avant ", en faisant la fête. Ceci dit, comment allier convivialité, distanciation et protocole sanitaire autour de la buvette ou lors du repas ? Ceci nous semble très compliqué à mettre en œuvre. De plus, officiellement, à ce jour, nous n'avons aucun texte nous autorisant ou non à faire la fête locale ou simplement nous indiquant les règles à respecter.

Du coup, nous avons décidé, en raison de la situation actuelle, que la fête locale prévue les 24-25-26 juillet 2020, ne se ferait pas cette année.

Sauf revirement total de situation au 22 juin (date de l'étape 3 du déconfinement), auquel cas, nous vous en informerions.

En espérant que vous comprendrez notre décision, nous vous souhaitons de passer un bel été et espérons vous retrouver toutes et tous lors de prochaines festivités.

Les membres du Comité des fêtes

LE COCHONNET AVANTÉSIEEN

La saison 2020 de pétanque du cochonnet avantésien a commencé par deux titres de champion d'Ariège remportés par Titouan Martinez dans la catégorie des jeunes et Francis Steis chez les séniors.

Suite aux problèmes rencontrés du fait de la pandémie, aucune compétition n'aura lieu avant le 31 juillet 2020. En tant que président, je pense que l'on va faire une saison blanche en 2020.

Cela va se traduire par des pertes financières notamment pour le paiement des assurances, l'affiliation et les concours. Nous espérons pour redémarrer des contributions de la région. La fédération ne pourra pas nous aider.

En attendant, soyez vigilants, respectez les gestes barrière, mettez un masque, pour ne pas être contaminés par le Covid 19.

Bon été à tous les habitants de Montesquieu Avantès.

Eric Martinez, président



LES POTOS DU CHÂTEAU

L'association les potos du Château a pour vocation d'accueillir et de gérer l'intense vie collective qui se déroule au château de Miramont d'en bas. En effet, il ne se passe pas un mois sans qu'un stage, un atelier collectif, un chantier participatif ou un événement culturel n'y soit organisé. Du moins en temps normal. Car pour vous comme pour nous, ce premier semestre 2020 aura été tout sauf normal. L'objet même de notre association semble peu compatible avec le confinement. Comme pour tout un chacun, il nous a fallu nous adapter. Nous qui avons tellement à cœur que le château de Miramont soit un lieu d'échanges et de rencontres, avons dû reporter certains projets et nous recentrer. Pendant ces quelques semaines, nous avons dû limiter au maximum les échanges avec l'extérieur afin d'éviter le risque de contamination au sein de notre petite communauté. Beaucoup de bénévoles viennent nous aider à restaurer le château. Nous n'avons bien sûr pas pu en accueillir. A l'inverse Léna, jeune belge qui partait pour plusieurs mois à la découverte de lieux de vie collectifs en Europe, ne devait initialement ne faire qu'une étape de quelques jours ici. Coincée par le confinement, c'est finalement quelques mois qu'elle est restée au château. Nous n'oublions pas de sitôt sa belle énergie !

Cette pause forcée a aussi été l'occasion de nous conforter dans notre choix de vivre à Montesquieu-Avantès. Les paysages splendides, le bon air, la nature omniprésente, faisaient encore plus notre bonheur qu'en temps ordinaire. Ce confinement aura aussi été l'occasion de vivre encore un peu plus comme nos aïeux le faisaient. Tout d'abord en mangeant plus localement, les légumes de notre jardin ou ceux vendus par les producteurs du Couserans.

Mais aussi en parlant plus avec les autres habitants du village, croisés sur les sentiers de balade. Dans cette commune de laquelle nous ne pouvions temporairement pas sortir, il semblait que tous les habitants avaient plus de temps (et d'envie ?) de se parler, d'échanger. Faisons le pari que cette envie de se rencontrer de manière plus "locale" perdurera à l'avenir ! En tous les cas nous y contribuerons en continuant d'organiser des événements au château.

Tout ce temps disponible nous l'avons mis à profit aussi pour continuer à faire vivre le lieu. Le jardin d'abord, qui est prêt à nous fournir des légumes. L'intérieur du château ensuite : une salle accueillera bientôt l'atelier de filage de laine de Susanna (la lainothèque). Une autre salle d'activité sera prochainement disponible. L'assainissement est sur le point d'aboutir. La cour est débarrassée des engins, planches et autres chevrons de chantier qui l'encombraient. Avec le déconfinement nous nous remettons doucement dans un rythme plus habituel. Le stage d'auto-hypnose du Dr Jean Denis aura lieu en septembre. Des compagnies de spectacle vivant nous sollicitent pour organiser des représentations cet été dans notre cour. Un adolescent est venu passer quelques jours au château en partenariat avec "Second Souffle", une structure qui aide à remettre sur pied des jeunes en situation de vulnérabilité. Gageons que d'autres le suivront. Nous revenons donc peu à peu à nos fondamentaux : l'accueil de publics et l'organisation d'événements culturels. A bientôt au château.

Lilian Roturier, secrétaire de l'association



RÉDACTION : Laurent BONZOM, Guillaume COUZINET, Alice DENIS, Jocelyne FERT, Yvette LAFFONT, Eric MARTINEZ, Christelle MARTY

PHOTOS : COUZINET, DENIS, FERT, MARTINEZ - **PHOTOS IMPRESSION :** Fabbro Imprimerie—Saint-Girons

PERMANENCE MAIRIE : Ouvert au public le mardi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30

Réception sur rendez-vous. **ADRESSE POSTALE :** 149, place de l'Ormeau, 09200 Montesquieu Avantès.

TEL : 05 61 66 30 58

MAIL : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.montesquieu-avantes.fr